matmut & CO

Matmut & Co
Société anonyme au capital de 66 015 268 € entièrement libéré
N° 487 597 510 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 1
✆ 02 35 03 68 68

Conditions de l'Avantage Bonus Famille Matmut & Co Contrat Auto 4D Distinguo & Co

1. Descriptif de l'avantage

Le Bonus Famille **Matmut** & Co permet à l'enfant de l'assuré du Groupe **Matmut** ou de son conjoint de bénéficier, lors de la souscription d'un premier contrat Multirisques « Auto 4D Distinguo & Co » auprès du Groupe **Matmut**, du report du bonus de ses parents dans la limite de 35 % (coefficient de réduction maximum de 0,65).

Le Bonus Famille **Matmut** & Co est un avantage commercial qui ne remet pas en cause les règles d'évolution du coefficient de réduction/ majoration fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des assurances.

2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'avantage

Pour pouvoir bénéficier du Bonus **Famille Matmut** & Co, il faut remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique,
- être enfant d'un assuré du Groupe Matmut ou de son conjoint,
- souscrire un contrat d'assurance Multirisques « Auto 4D Distinguo & Co » auprès du Groupe Matmut garantissant l'un des véhicules suivants au sens de l'article R. 311-1 du Code de la route :
  - voiture particulière hors camping-car,
  - camionnette.
- être âgé de moins de 28 ans à la date de prise d'effet du contrat susvisé,
- ne pas avoir occasionné plus d'un sinistre engageant sa responsabilité au cours des 24 derniers mois. En présence d'un seul sinistre responsable occasionné par l'enfant au cours des 24 mois précédant la prise d'effet du contrat, si ce sinistre n'a pas encore fait l'objet d'une majoration du coefficient de réduction ou de majoration au moment de la souscription du contrat, le Bonus Famille **Matmut** & Co auquel l'enfant pourrait prétendre au regard du bonus de ses parents est majoré selon les règles fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des assurances.

3. Conditions de fidélisation des parents

Les parents du souscripteur/bénéficiaire doivent quant à eux remplir au moins l'une des conditions suivantes de fidélisation :

- soit être titulaires auprès du Groupe **Matmut,** depuis au moins 12 mois à la date d'effet du contrat de l'enfant, d'un contrat Multirisques 4 Roues ou 2R Rider garantissant l'un des véhicules suivants :
  - voiture particulière hors camping-car,
  - camionnette,
  - motocyclette de plus 50 cm3 et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
  - tricycle à moteur de plus 50 cm3 et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

  Toute période de suspension d'assurance supérieure à 1 mois est décomptée du calcul permettant d'apprécier le respect des 12 mois.
- soit être titulaires, auprès du Groupe **Matmut,** quelle que soit leur ancienneté d'adhésion, d'au moins deux contrats :
  - un contrat Multirisques 4 roues ou 2R Rider garantissant l'un des véhicules suivants :
    - voiture particulière hors camping-car,
    - camionnette,
    - motocyclette de plus 50 cm3 et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
    - tricycle à moteur de plus 50 cm3 et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

  et
  - un autre contrat d'assurance ou produit bancaire (hors contrat **Matmut/Smac** ou contrat gratuit).

  Les conditions de fidélisation sont également remplies quand les parents et l'enfant souscrivent respectivement leurs contrats de façon concomitante.

Ces contrats doivent être en cours et n'être ni suspendus, ni résiliés ou sur le point de l'être pour quelque motif que ce soit.

Si, au moment de la souscription du contrat de l'enfant, la condition de fidélisation des parents n'est pas remplie, le Bonus Famille **Matmut** & Co ne s'applique qu'à compter de l'échéance annuelle qui suit la date à compter de laquelle les conditions relatives à la fidélisation des parents ont été réunies.

Le Bonus Famille **Matmut** & Co est personnel et incessible.

Si, en cours de contrat, les conditions requises de fidélisation des parents ne sont plus respectées, cet avantage commercial est supprimé à l'échéance annuelle suivant leur disparition. La cotisation applicable au contrat est alors calculée selon les règles d'évolution du coefficient de réduction/majoration fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des assurances.

4. Assiette sur laquelle s'applique l'avantage

L'avantage s'applique sur le montant de la cotisation hors taxes des garanties Responsabilité civile et, lorsqu'elles sont souscrites, de Dommages au véhicule assuré.

5. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2026.

6. Informations

Les présentes conditions d'octroi de l'Avantage du Bonus **Famille Matmut** & Co sont disponibles sur le site matmut.fr et au sein des Agences **Matmut**.

* L'Annexe à l'article A. 121-1 du Code des assurances dite clause de réduction ou de majoration (bonus/malus) figure aux Conditions générales du contrat Multirisques « Auto 4D Distinguo & Co ».